

« d'Albuchonat , qu'il abandonne à la communauté des
 « Frères, l'usage dans la forêt qui fait partie de son patri-
 « moine ; il pourra y planter une vigne, y élever une maison,
 « et y faire tout ce qu'il jugera nécessaire. »

XVI.

Les étrangers mêmes étaient recueillis avec amour par l'épouse de celui qui est descendu des cieus pour recevoir ici bas l'hospitalité.

Au moyen âge, les étrangers et les voyageurs recevaient l'hospitalité dans les monastères et les dépendances des églises. A Cluny, par exemple, il y avait un édifice destiné aux hôtes, et des écuries pour leur monture. Un officier de la maison était chargé du soin des voyageurs à pied ; un autre, des hôtes à cheval. Après leur avoir lavé les pieds, il veillait à ce que rien ne leur manquât, et au départ il leur remettait quelque argent.

L'Église de Saint-Vincent gardait le souvenir des vives instances du second concile tenu dans son sein, pour mettre en honneur l'exercice de l'hospitalité. « Non seulement
 « Notre Seigneur Jésus-Christ nous recommande l'hospita-
 « lité quand il nous dit qu'il a paru comme étranger sur la
 « terre ; mais encore son apôtre la recommande à chaque
 « page. C'est pourquoi, bienheureux Frères, continue l'au-
 « guste assemblée (1), que chacun de nous, que tous les
 « fidèles ensemble se portent à l'accomplissement de ce
 « devoir, afin qu'il puissent par leurs œuvres de miséricorde
 « intercéder pour nos péchés, et nous réconcilier avec
 « Dieu par le mérite de l'hospitalité. » Et les Pères du
 concile veulent que la plus grande publicité soit donnée à ce décret parmi les peuples chrétiens.

Mâcon avait son hôtellerie destinée aux étrangers. La

(1) Canon II.